

**Municipalité de Normétal
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de
Normétal, située au 59, 1^{re} Rue, à la salle de l'hôtel de ville,
le 7 février 2023 à 19 h 30**

Sont présents : MM Nestor Dubé, conseiller # 1
Ghislain Desbiens, conseiller # 3 et maire suppléant
Steve Lamoureux, conseiller # 5
Mmes Monique Bouchard, conseillère # 4
Lise Bégin, conseillère # 6

Sont absents : M. Roger Lévesque, maire (*démission en date du 25/10/2022*)
M. Samuel Côté, conseiller # 2 (*démission en date du 21/09/2022*)

Est également présente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

1. Ouverture

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président, il est 19 h 30.

2023.02.21

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté et il demeure ouvert à toutes modifications.

Adoptée unanimement

3. Adoption des procès-verbaux

2023.02.22

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2023.

Adoptée unanimement

2023.02.23

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023.

Adoptée unanimement

4. Correspondance

2023.02.24

4.1 Demande d'une aide financière déposée par la Fabrique de la Paroisse de St-Louis-de-France

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Fabrique de la Paroisse Saint-Louis-de-France;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique n'est pas en mesure de supporter toutes les dépenses engendrées pour l'entretien de l'église;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de verser une contribution financière de 1 500 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Louis-de-France, dépense à imputer au poste budgétaire 02-190-00-970-00.

Adoptée unanimement

5. Trésorerie

2023.02.25

5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 janvier 2023.

2023.02.26

5.2 Liste des dépenses incompressibles

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale dans le cadre de la séance ordinaire du 7 février 2023;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Décembre 2022 totalisant 83,55 \$ et représenté par le chèque L2200139;
- Janvier 2023 totalisant 19 938,27 \$ et représenté par les chèques L2300004 à L2300014.
- Février 2023 totalisant 2 987,47\$ et représenté par les chèques L2300015 à L2300018.

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour la semaine #1 à 4 totalisant 23 822,86 \$ (brut).

Adoptée unanimement

2023.02.27

5.3 Approbation du paiement des factures à payer

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Décembre 2022 totalisant 83,55 \$ et représenté par le chèque L2200139;
- Janvier 2023 totalisant 132 254,60 \$ et représenté par les chèques C2300005 à C2300012; L2300004 à L2300014; P2300013 à P2300045.
- Février 2023 totalisant 12 124,04 \$ et représenté par les chèques L2300015 à L2300018; P2300046 à P2300054.

Adoptée unanimement

6. Administration

2023.02.28

6.1 Renouvellement de l'abonnement annuel à Québec Municipal

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de renouveler l'abonnement annuel à Québec Municipal, dépense nette de 194,23 \$ à imputer au poste budgétaire 02-110-00-494-00.

Adoptée unanimement

2023.02.29

6.2 Inscription de la directrice générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de confirmer l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Blanchet au congrès de l'ADMQ qui se déroulera du 14 au 16 juin 2023 à Québec, au montant de 594,23 \$ taxes nettes, dépense à imputer au poste budgétaire 02-130-00-454-00.

IL EST RÉSOLU QUE les dépenses encourues sont remboursées selon la politique en vigueur.

Adoptée unanimement

2023.02.30

6.3 Embauche d'une coordonnatrice des loisirs – projets et subventions

CONSIDÉRANT la vacance au poste de coordonnatrice des loisirs – projets et subventions depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT la réception du curriculum vitae de Mme Jessica Larivière;

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu :

QUE le conseil procède à la nomination de Mme Jessica Larivière à titre de coordonnatrice des loisirs – projets et subventions et ce, effectif en date du 31 janvier 2023;

QUE l'embauche de Mme Larivière soit soumise à une période de probation de trois mois.

M. Steve Lamoureux se retire, car il déclare un intérêt dans la question.

Adoptée majoritairement

2023.02.31

6.4 Entente de service avec Larouche Bureautique pour le copieur

Reporté.

2023.02.32

6.5 Offres d'emplois d'été

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Normétal désire procéder à l'affichage de trois (3) postes pour des emplois d'été, soit :

- 2 postes de « Préposé à l'entretien des terrains »;
- 1 poste de « Moniteur de camp de jour »;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2023 fut déposée avant la date butoir du projet;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de procéder à l'affichage des postes, en faisant parvenir une circulaire à la population, sur la page Facebook de la municipalité et sur Placement en ligne.

Adoptée unanimement

2023.02.33 **6.6 Nomination d'un responsable au sein du conseil sur le comité de vitalisation local**

CONSIDÉRANT la résolution 2022.03.53 pour la formation d'un comité de vitalisation local, conformément au cadre de vitalisation,

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un autre membre du conseil qui agira à titre de responsable de la vitalisation et qu'à ce titre, il assumera la présidence du comité de vitalisation de la municipalité;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de nommer monsieur Nestor Dubé à titre de membre du comité de vitalisation.

Adoptée unanimement

7. Service de sécurité incendie

2023.02.34 **7.1 Rapport annuel d'activités 2022 du Service des incendies, secteur de Normétal**

Il est proposé par madame Lise Bégin, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le rapport d'activités 2022 du Service de sécurité incendie, secteur de Normétal.

Adoptée unanimement

2023.02.35 **7.2 Heures de pratiques des pompiers volontaires**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu d'autoriser le versement de 2 000 \$ au nom du Service de sécurité des incendies de Normétal pour le paiement des heures de pratiques des pompiers volontaires pour l'année 2023.

Adoptée unanimement

8. Travaux publics

2023.02.36 **8.1 Dépôt du Rapport annuel 2022 sur le règlement de la gestion contractuelle**

Le conseil prend acte du dépôt du Rapport annuel 2022 sur le règlement de la gestion contractuelle 2022.

2023.02.37 **8.2 Dépôt des plans, des devis et des estimations pour la réfection de la 2^e Rue**

Le conseil prend acte du dépôt des plans, des devis et de l'estimation des travaux pour la réfection de la 2^e Rue présentés par M. Ian Gunther, ingénieur de SNC-Lavalin.

2023.02.38

8.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no: 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4 ci-jointe comporte des cout réalisés véridiques et reflète les prévisions de couts des travaux admissibles.

Adoptée unanimement

9. Aménagement et urbanisme

2023.02.39

9.1 Vente d'un terrain

Monsieur Denis Morin, propriétaire du 24, rue Commerciale, fait une demande pour acquérir une partie du lot 4 200 868 pour un terrain adjacent à sa propriété d'une dimension de 100' x 100', soit une superficie de 10 000 pi²;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu :

- **DE** vendre une partie de terrain au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais professionnels sont payables par l'acquéreur;

- D'autoriser la directrice générale, madame Lyne Blanchet, à signer les documents notariés pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement

10. Loisirs et culture

2023.02.40

10.1 Projet « Modules de jeux au Parc Michelle-Desmarais » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

CONSIDÉRANT le Plan de diversification et de développement économique 2015-2019 de la municipalité;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de déposer en priorité # 1 le projet « **Modules de jeux au Parc Michelle-Desmarais** » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à la MRC d'Abitibi-Ouest par la municipalité de Normétal et ce, à même le budget alloué à la Municipalité;

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans le plan de diversification et de développement économique 2015-2019, aux actions :

- 1.3.3 - Aménager les parcs municipaux;
- 1.3.4 - Restaurer et aménager le terrain de tennis, le terrain multisports ou autres sites (à développer);

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans la politique familiale et municipalité amie des aînés 2016-2020, aux axes :

- 1 - Économie et tourisme : Action : Aménager un parc municipal qui correspond aux besoins des jeunes familles;
- 4 - Loisirs et sports – vie associative – vie culturelle : Action : Optimiser l'utilisation des infrastructures de loisirs en place.

IL EST RÉSOLU QUE le projet s'inscrit dans le plan de développement durable 2019-2029 de la MRC d'Abitibi-Ouest, aux axes :

- 2 – Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu sécuritaire;
 - priorité 10 – Maintenir et améliorer les infrastructures et les services publics;
- 4 – Agir pour assurer la maximisation du Plan de développement durable et des ressources disponibles;
 - priorité 19 – Communiquer la démarche par des modes transparents, novateurs, ouverts et constructifs;
 - priorité 20 - Favoriser l'engagement et la participation des élus, des partenaires et des citoyens.

IL EST RÉSOLU QUE la directrice générale madame Lyne Blanchet est autorisée à signer et à déposer ledit projet.

Adoptée unanimement

2023.02.41

10.2 Dépôt du projet « Acquisition d'équipements » auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Matériel de jeu libre

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue lance un appel de projet spécial dans le cadre du volet Matériel de jeu libre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut acquérir différents équipements pour faire bouger les tout-petits et les jeunes de 12 ans et plus;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu

D'autoriser le dépôt du projet « Acquisition d'équipements » avant le 17 février 2023;

DE s'engager à réaliser le projet avant le 31 mars 2023;

DE fournir un rapport final avant le 1^{er} juin 2023.

Adoptée unanimement

11. Sujets divers (varia)

12. Période de questions

2023.02.42

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par madame Lise Bégin et résolu de clore la séance, il est 20 h 11.

Adoptée unanimement

Ghislain Desbiens, maire suppléant

Lyne Blanchet, greffière-trésorière